



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2014063-0004

signé par
Directeur général de l'AP- HP

le 04 Mars 2014

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n °2013318-0006 du 14 Novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP- HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information "Patient"

DELEGATION AUX CONSEILS

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »

**Le directeur général
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG 2014 / 02 0015 du 26 février 2014 portant nomination de M. Christian NICOLAS en qualité de directeur par intérim des hôpitaux universitaires Saint-Louis – Lariboisière – Fernand Widal à compter du 1^{er} mars 2014,

La secrétaire générale entendue,

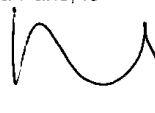
Arrête :

Article 1 : L'annexe 1 de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé est modifiée comme suit à compter du 1^{er} mars 2014 :

- Groupe hospitalier Hôpitaux universitaires Saint-Louis – Lariboisière – Fernand Widal
M. Christian NICOLAS, directeur par intérim.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **04 MARS 2014**



Martin HIRSCH